

Quelle est la méthode envisagée?

Chaque président d'atelier déterminera avec son groupe la méthode précise de travail. Quelques pistes sont évoquées: un état des lieux pourrait précéder le recueil de contributions, dont une synthèse serait assurée avant une restitution.

La plus large participation est souhaitée, sous les formes les plus diverses, écrites ou orales.

Les contributions sont les bienvenues, d'où qu'elles viennent.

Quel est le calendrier des travaux ?

Le Gouvernement a fait part de sa volonté d'annoncer une première série de mesures avant l'été. Il convient donc de pouvoir adresser les premières propositions de la Guadeloupe avant le 15 juin, afin d'en permettre la synthèse et la préparation des premières réponses.

Les ateliers doivent pouvoir se dérouler pour dresser un état des lieux et recueillir le plus largement possible les contributions des acteurs politiques, économiques et sociaux. La plus large participation aux ateliers est souhaitée : l'organisation de séances publiques est envisagée vers la fin du mois d'avril.

Cependant, en raison de l'élection européenne du 7 juin prochain, et pour permettre à la campagne électorale de se dérouler selon les procédures habituelles, les ateliers devront terminer leurs travaux collectifs au 15 mai.

Une large restitution sera organisée après le scrutin du 7 juin.

Comment participer ?

Les ateliers des Etats-généraux de l'Outre-mer vont permettre à une représentation de la société guadeloupéenne d'exprimer son point de vue. Près d'une vingtaine d'experts vont travailler dans chaque atelier, sous la conduite des présidents et avec l'aide des rapporteurs et des secrétariats techniques.

Les ateliers pourront s'appuyer sur leur connaissance approfondie des réalités de la Guadeloupe mais aussi reprendre les éléments d'analyse antérieurs disponibles, en particulier ceux rassemblés et constitués par le Conseil régional, le Conseil général, le CESR et le CCEE.

En outre, un site Internet national et un site local, accessibles l'un comme l'autre à partir du portail www.guadeloupe.pref.gouv.fr, permettront une information la plus complète et une expression libre de tout internaute, selon les règles habituelles de la Net étiquette. Un forum sera mis en service dès le lundi 30 mars, et une adresse de messagerie est d'ores et déjà opérationnelle : etatsgeneraux-guadeloupe@guadeloupe.pref.gouv.fr

Enfin, avec l'aide des services de l'Etat, les présidents d'ateliers pourront organiser des séances publiques d'échanges.

Qui assure la synthèse nationale des propositions ?

Lors du conseil des ministres du 4 mars 2009, Richard SAMUEL, préfet, a été nommé coordonnateur national des États généraux de l'Outre-Mer auprès du Premier Ministre. Sous l'autorité fonctionnelle de la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales et du Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer, il assure le pilotage de l'ensemble de la consultation pour le compte du Gouvernement. A Paris, il anime une équipe de projet de quelques personnes connaissant tout particulièrement les réalités et les enjeux de l'Outre-Mer. Il s'appuie également, au niveau de chaque ministère, sur un haut fonctionnaire désigné comme correspondant de l'équipe de projet.

Au niveau des quatre départements d'Outre-Mer, un haut-fonctionnaire, responsable de la consultation locale est chargé, auprès du préfet et en lien avec les élus, d'organiser les tables rondes qui doivent se dérouler avec tous les acteurs sociaux, économiques et politiques pour débattre des 8 grands enjeux proposés.

Qui est le coordonnateur en Guadeloupe ?

En Guadeloupe, c'est Claude GIRAULT qui a été désigné pour assurer la coordination locale des travaux, aux côtés du préfet de la Guadeloupe, Nicolas DESFORGES.

Agé de 46 ans, Claude GIRAULT est un haut-fonctionnaire du ministère de l'intérieur, expert en matière d'institutions politiques et locales, en charge depuis plusieurs années des questions de démocratie participative, au plan national puis, récemment, à la Ville de Paris.

Administrateur civil du ministère de l'Intérieur depuis 1990, Claude GIRAULT exerce des missions tournées vers les territoires et les institutions locales. Il s'est occupé du financement des collectivités locales, de la vie politique et de l'organisation des élections, puis du développement des compétences des collectivités territoriales. A cette occasion, il a eu à conduire des travaux complexes sur l'évolution du statut de la Corse, a largement contribué aux récentes lois de décentralisation, qui ont commencé par l'organisation des Assises des libertés locales, en région et à Paris. (2003-2004).

Plus récemment, il a eu la responsabilité de conduire, sur un plan technique, la politique de la participation des citoyens à Paris. Il avait en effet la responsabilité d'une direction de la Ville de Paris en charge, en particulier, d'organiser l'écriture, avec les Parisiens, de la Charte de la Participation. Il pilotait également les services des mairies d'arrondissement, en charge des questions de proximité avec les habitants.

Claude GIRAULT a su développer depuis de nombreuses années des qualités d'écoute appuyées par une expertise approfondie du développement des territoires. Il a participé à des missions d'expertise et de conseils dans le cadre de la coopération administrative internationale.

Sa mission sera de veiller au bon déroulement des travaux des ateliers et à la plus large ouverture vers la société guadeloupéenne de ces travaux. Il assurera, sous l'autorité du préfet de la Guadeloupe, la liaison avec Richard SAMUEL.